

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎ 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 1er FEVRIER 2024 à 19h30

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
ARNOUX Audrey - MONNIER Christophe
ROOS Isabelle - SCHOLLER Fredy
TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice
Excusés : MORLANG Christian - SCHNELL Frédéric

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 11
présents : 9

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

Huguette SCHMITT est désignée comme secrétaire de séance.

2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 07/12/2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07/12/2023 est approuvé et signé à l'unanimité.

3. Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le Maire rappelle que la commune de Schalkendorf, par délibération du 6 octobre 2021, a choisi :

- d'adhérer à la convention de participation mutualisée proposée par le CDG67 pour les risques santé et prévoyance souscrite auprès de Mutest
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité

et propose de modifier la participation financière à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

pour le risque SANTE

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée par le Centre de gestion du Bas-Rhin

Le montant forfaitaire de participation par agent est proposé comme suit :

- de 30 € par agent, il est proposé de passer à 40 € par agent
- de 20 € par conjoint, il est proposé de passer à 30€
- de 10 € par enfant à charge jusqu'à 20 ans, il est proposé de passer à 20 €

Pour le risque PREVOYANCE

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée par le Centre de gestion du Bas-Rhin.

Le montant forfaitaire de participation par agent à temps complet, proratisé selon temps de travail, est proposé comme suit :

- de 12,50 € il est proposé de passer à 20€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents.

La délibération sera soumise pour avis au Comité Technique commun de Hanau-La Petite Pierre.

4. Demande de subvention

Les trois communes, formant le RPI Buswiller-Ringendorf-Schalkendorf, ont été destinataires d'une demande de subvention émanant de l'APERPI, pour aider à financer une classe verte prévue au mois de juin 2024 dans le Jura.

En réponse à cette demande de subvention pour classe verte, et en concertation avec les deux autres communes, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser 50 € par élève domicilié à Schalkendorf.

5. Vente Lemmer / Commune de Schalkendorf

Le Maire informe le conseil municipal que :

M. Pascal LEMMER et Mme Esther BETSCH née LEMMER ont chargé l'office notarial Viviane SCHMITT-MACHERICH de Bouxwiller d'établir un acte de vente au profit de la commune de Schalkendorf.

Ils souhaitent céder à la commune la parcelle désignée ci-dessous, dont ils sont propriétaires sur le ban communal de Schalkendorf, à l'euro symbolique :

- section 04 n° 281 au lieudit « Hohenacker » d'une contenance de 4,83 ares

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle en section 04 n° 281 au lieudit « Hohenacker » moyennant le prix de un euro (1€)
- de confier la rédaction de l'acte à Maître Viviane Schmitt-Macherich, Notaire à Bouxwiller
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables du dossier

6. Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités locales qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Désignation	Rappel BP 2023	Montant autorisé (max.25%)
21	Immobilisations corporelles	148 453,32	37 113,33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

7. Remise en état de l'orgue

M. le Maire présente le devis, pour le relevage de l'orgue Georges Wegmann, datant de 1845, établi par Quentin Blumenroeder, facteur d'orgues à Haguenau.

M. Blumenroeder s'est déplacé à Schalkendorf pour ausculter l'orgue dont le matériel constitue un important témoignage de l'art de Georges Wegmann. Il a été surpris par la qualité des matériaux employés et de leur résistance dans le temps. En raison d'un très fort empoussièrément et de fentes dans le sommier manuel, cet instrument n'est plus au meilleur de sa forme, et loin d'être ce qu'il devrait être. D'autres parties de l'instrument sont à réviser, comme des réglages mécaniques. Les claviers sont également à reprendre pour assurer un meilleur toucher avec un moindre bruit. L'harmonie demande une importante égalisation surtout après les travaux de remise en étanchéité du sommier. Il est devenu indispensable de relever cet orgue. En effet, leurs interventions d'entretien ne servent presque à rien car les fuites sont nombreuses et empêchent un accord convenable ou des réglages stables.

Cet orgue est un représentant du patrimoine alsacien, et mérite un travail de qualité, avec une remise en bon fonctionnement de tous ses éléments et d'un traitement contre les xylophages.

Parallèlement à ces travaux il faudra ajouter des travaux de mise aux normes des installations électriques. Cette prestation sera à organiser par la mairie et ne fait pas partie du devis.

Le devis pour le relevage de l'orgue s'élève à 48.550 € HT et les travaux pourront débuter après Pâques 2025 pour une durée de 3 mois.

Le conseil municipal après délibérations, décide à l'unanimité :

- de confier les travaux de relevage de l'orgue à la Manufacture d'orgues Quentin Blumenroeder
- d'accepter le devis de la Manufacture Blumenroeder pour un montant de 48.550 € HT
- de consulter les instances publiques pour trouver les financements possibles
- d'autoriser le Maire à prendre en charge ce dossier et à signer toutes les pièces afférentes.

8. Permis d'aménager 2^e tranche lotissement Hoeffel

Un 2^e rendez-vous avec les instructrices de l'ATIP a eu lieu en mairie de Schalkendorf le 9 janvier 2024. La commune est dans une impasse totale et devra se faire à l'idée qu'un refus sera prononcé.

Un nouveau dossier pourra être déposé après la révision du PLUi qui s'échelonnera sur les deux prochaines années.

9. Travaux chemin des jardins et rue Haute

Dans le cadre du « Marché Accord-Cadre » signé entre la CCHLPP et GCM pour les travaux de réparation de routes incluses dans la voirie d'intérêt communautaire, M. le Maire informe que la Communauté de communes a planifié des travaux de voirie chemin des Jardins et rue Haute qui démarreront en mars 2024.

10. Investissements 2024

M. le Maire refait le point sur les projets d'investissements 2024 discutés lors du conseil du 25 octobre 2023 et présente les différents devis.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à passer les commandes suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - Design sols 67 : réfection et étanchéité de la terrasse de l'école | 13.702,40 € HT |
| - Fenêtres Jung : remplacement fenêtres et volets de la laiterie | 7.634,80 € HT |
| - Menuiserie Hammann : deux portes en alu-entrée bâtiment école : | 11.595,94 € HT |

11. Divers

Le Maire informe que :

- l'accueil des nouveaux arrivants a eu lieu le vendredi 26 janvier 2024 à la salle polyvalente. La rencontre a été des plus chaleureuses et plus d'une trentaine de personnes étaient présentes
- David Wanke et Dany Gangloff procèdent actuellement à un rafraichissement des toilettes de la salle polyvalente en remettant une couche de peinture.
- la compétence Eau & Assainissement sera transférée à la CCHLPP au 1^{er} janvier 2026. Les commissions locales, anciennement Syndicat des Eaux de Hochfelden et SIVU Moder/Rothbach , étant situées sur deux communautés de communes différentes, Schalkendorf ne sera donc pas concernée.

Les discussions sur la vitesse des véhicules dans l'agglomération ont fait à nouveau débat. Il a été décidé, dans un premier temps, de prendre un arrêté qui impose la priorité à droite dans tout le village.